Donnons un coup d'accélérateur à l'emploi des jeunes

Entreprises, déclarez vos postes d'apprentissage

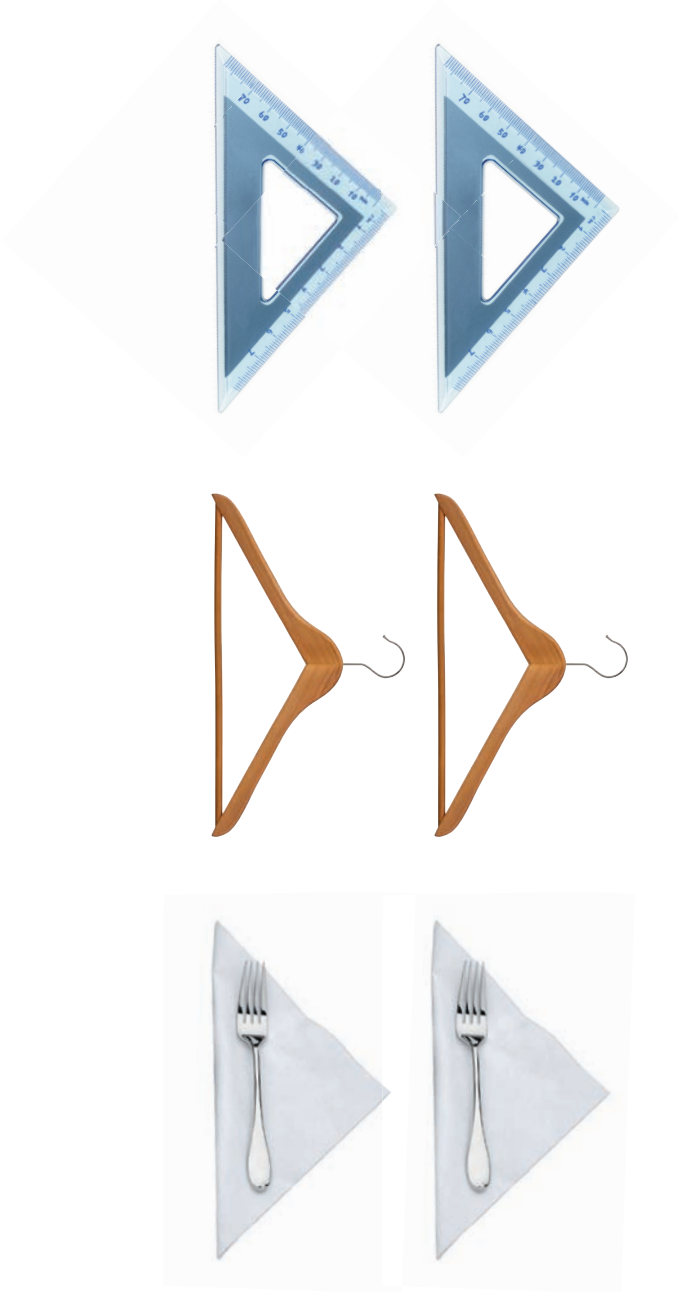

Bénéficiez des nombreux avantages liés à l'apprentissage

- Assurez la formation de vos futurs collaborateurs au plus près des exigences de votre entreprise
- Participez à l'insertion professionnelle des jeunes
- Bénéficiez des aides financières prévues pour les entreprises formatrices

Formulaire de déclaration à télécharger sur www.cc.lu ou www.adem.lu
Déclaration jusqu'au 30 avril 2009 : Adem au 2478 -5480/ -5387
Plus d'informations : Chambre de Commerce au 42 39 39 -210

MINISTÈRE DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI
Administration de l'Emploi
Service d'Orientation professionnelle

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE
Service de la formation professionnelle

CHAMBRE DE COMMERCE LUXEMBOURG